



## PAROISSE SAINT-JEAN

23, rue Jean Moulin

18000 BOURGES

Site internet : Paroisse Saint-Jean à Bourges

## COLLECTE PAROISSIALE 2021

En fonctionnement, l'exercice comptable 2020 a été déficitaire de 1 620 €. Si les charges sont restées stables à environ 48 000 €, ce sont les recettes qui ont subi les effets de la pandémie du COVID 19 avec une baisse de près de 7 000 € : mises à disposition des salles paroissiales (- 2 600 €), baptêmes et mariages (- 2 000 €), obsèques (- 2.000 €), cotisations (- 1 100 €), quêtes des messes du week-end (- 900 €), compensée pour partie par une progression de la collecte paroissiale (+ 1 700 €).

En investissement, en 2020, nous avons installé des volets roulants au presbytère (+ 2 400 €) et fait l'acquisition d'un nouveau photocopieur (+ 1 750 €) et avons réalisé quelques travaux d'entretien (éclairage de l'église Saint-Jean).

**Votre soutien financier reste donc indispensable** pour boucler l'année 2021, qui est encore marquée par une baisse des recettes liées à la crise sanitaire, et ainsi assumer les dépenses de fonctionnement courant.

**Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle.** Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Eric Récopé, administrateur de la paroisse  
et les membres du Conseil Économique Paroissial



### BULLETIN DE PARTICIPATION À LA COLLECTE PAROISSIALE 2021

À renvoyer à : Paroisse Saint-Jean – Collecte Paroissiale  
23 rue Jean Moulin 18000 BOURGES

Nom ..... Prénom .....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune ..... Mail :

Montant de la participation versée :  40 €  60 €  100 €  200 €  ..... €

par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Jean » en date du : ...../...../.....

en espèces

par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement est disponible au presbytère

Vous bénéficierez d'un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Jean et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 (arrondies)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 (arrondies)	
Charges immobilières	33 080	Collecte paroissiale	11 735
Amortissements	10 160	Mise à disposition des salles	12 925
Chauffage	6 480	Accueil et Promotion (rdc St-Paul)	10.800
Maintenances	1.760	Épicerie Solidaire Bourges-Nord	1 080
Électricité	2 875	Autres (centre paroissial...)	1 045
Entretien immobilier	8 560	Dons	820
Taxe foncière et taxe habitation	2 305	Marché de Noël	
Eau	940		
Contribution aux charges pastorales assurées par le Diocèse	6.420	Quêtes des messes du week-end	8 070
Contribution au Doyenné de Bourges	3.080	Célébrations d'obsèques	8 530
Fournitures pour le culte	840	Célébrations de baptême	1 205
Téléphone, internet, affranchissements...	1 155	Célébrations de mariage	
Catéchèse enfants, adultes	490	Cotisations catéchèse	1 165
Autres dépenses (achats...)	3 335	Autres recettes	2 330
		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>46 780</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>48 4000</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>1 620</b>

### LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Jean fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse. Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi 25 % des ressources annuelles.

- En 2018, 95 familles ont donné 10.700 €.
- En 2019, 88 familles ont donné 10.000 €.
- **En 2020, 86 familles ont donné 11 700 €**

### EVOLUTION DE LA FISCALITE SUR LES DONN AUX CULTES

Les dons aux cultes faits après le 1<sup>er</sup> juin 2021, pourront bénéficier de l'abattement de 75 % au lieu de 66 %, mais avec un plafond fixé à **554 €** pour l'ensemble des dons pouvant en bénéficier.

### CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère une autorisation de prélèvement à remplir et à signer. Elle devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

### LE DENIER DE L'ÉGLISE EST DIFFÉRENT DE LA COLLECTE PAROISSIALE

Le Denier de l'Église est appelé par le Diocèse (et non pas par la paroisse). Votre participation au Denier est versée directement au Diocèse qui s'en sert pour assurer le traitement des prêtres.

### INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier pour une intention particulière à l'occasion d'une messe : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par le Diocèse à 18 €). Vous pouvez demander une intention de messe lors de la permanence au presbytère St-Jean le vendredi de 17 h à 19 h, ou par téléphone.